

Projet de règlement du challenge départemental route 2026

Coueurs concernés

Le challenge départemental est réservé exclusivement aux coueurs titulaires d'une licence UFOLEP prise dans un club affilié au comité départemental UFOLEP du LOIRET

Toutefois un coueur ayant participé à des épreuves du calendrier départemental avec un PASS et ayant ensuite pris une licence UFOLEP dans un club du Loiret se vera crédité de ses points acquis dans les épreuves disputées avec son PASS

Epreuves concernées

Toutes les épreuves du calendrier départemental route et CLM individuels de l'année en cours disputées par catégorie de valeur seront prises en compte.

Les épreuves organisées hors département par un club affilié à l'UFOLEP Loiret ou par la CTSD UFOLEP Loiret seront prises en compte

Ne sont pas prises en compte : les épreuves disputées par catégorie d'ages (championnats) et les épreuves disputées par équipes (Contre La Montre par équipes, Gentlemen, Américaine)

Epreuves par étapes : les points seront attribués pour chaque étape, le classement général ne sera pas pris en compte

Attribution de points

Les points seront attribués aux coueurs des différentes catégories suivant le barème figurant dans le tableau suivant :

Place	1ère cat	2ème cat	3ème cat	4-A, 4-B et Jeunes
1	400	300	200	100
2	315	240	164	85
3	248	192	134	72
4	196	154	110	61
5	154	123	90	51
6	122	99	74	43
7	96	79	60	37
8	76	63	49	31
9	60	51	40	26
10	47	41	33	22
11	37	33	27	19
12	29	26	22	16
13	23	21	18	14
14	18	17	15	12
15	14	13	12	11
16 et au-delà Non classé Abandon Bénévole	10	10	10	10

En cas de changement de catégorie en cours de saison, les points acquis dans l'ancienne catégorie restent acquis

Classements et récompenses

Le challenge donnera lieu à différents classements par catégories ainsi qu'à un classement général scratch toutes catégories réservé aux licenciés adultes 1ère, 2ème, 3ème et 4ème catégories

Pour figurer au classement le coureur devra avoir disputé au moins 3 épreuves inscrites au challenge départemental

Un classement spécifique pour les féminines sera extrait du classement scratch

Classements	Récompensés
Scratch toutes catégories	5 premiers
1ère catégorie	3 premiers
2ème catégorie	3 premiers
3ème catégorie	3 premiers
4ème catégorie (4-A ou 4-B)	3 premiers
Jeunes 13/14 ans	3 premiers
Jeunes 15/16 ans	3 premiers
Féminines (suivant classement scratch)	3 premières

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés ainsi :

1 - Le coureur ayant le plus de participations

2 - Le coureur le plus âgé pour les coureurs adultes, le coureur le plus jeune pour les 13/14 et 15/16

Les récompenses ne sont pas cumulables, pour un même coureur classé dans sa catégorie et au scratch ou en féminines, seule la récompense de plus forte valeur sera distribuée

Les récompenses seront décernées lors de la réunion des clubs organisée en fin de saison, la présence des lauréats est requise

Points particuliers (différences par rapport au challenge 2025)

Epreuves par catégories d'âge (championnats) : elles ne sont plus prises en compte dans le challenge

Coureurs de 4ème catégorie : il n'est plus fait de distinction entre 4-A et 4-B

Féminines : toutes les adultes féminines sont concernées par le challenge et non plus seulement les Féminines de 4ème catégorie

Points de participations : la notion de points de participation n'existe plus, toutefois la tout coureur ayant pris le départ d'une épreuve inscrite au challenge aura une attribution minimum de 10 points même en cas d'abandon ou de non classement

Points de bénévoles : attribution de 10 points

Changements de catégorie : Les points restent acquis